

Mission: 86857

Client / Entreprise: BV FB MULTISERVICES  
ID Externe:

Num. rapport: 20250007225-V.1

No Client: 00089470

Adresse : Gehuchtstraat 129, 1640 Sint-  
Genesius-Rode  
Ref.PV precedent.:

Contact:

TVA: BE1009463954

Date d'emission: 2025-10-23

SO/25005718

EXEMPLAIRE ORIGINAL

## RAPPORT DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ : INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE

### GENERALITE

Type d'installation: Extension/Modification

Lieu d'inspection: 321 Avenue des Sept Bonniers 1180 BXL - Appartement 3 eme étage  
Centre

Référence: Livre I Chapitre 6.4.

Date d'inspection: 22/10/2025 (13:00 - 14:00)

Inspecteur: Frédéric JEANNON

Propriete de: Mr Aurélien Grimaud

Pers.Cont.:

Nature de l'extension/modification:

Périodicité: 25 ans si conforme ou 1 an si non Local: Appartement  
conforme (visite de contrôle)

Type d'inspection: Contrôle de conformité avant mise en usage

Autres Reglements:

Prochain contrôle au plus tard le: 22/10/2050

Installateur: /

T.V.A.:

tel.:

Documents de référence: Schémas

### DETAILS DU POINT DE FOURNITURE

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: SIBELGA

Numero EAN: Non disponible

Compteur: 5234857

Marque: Contigea

Index I: 67524

Index II:

Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds of bovengronds)

Tension de serv.: 3x230V

I max. instal.: 40A

Liaison comptage-coffre de repart.

Type de cable: XVB

Nature du courant: Alternatif

Prot. princ. branchement: aut. 3p 40A

Nombre de cond.: 3

Section: 10 mm<sup>2</sup>

### CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS

Description Installation:

voir les schemas en annexe

Installation executee conformement aux schemas et plans: en ordre

Protection contre les chocs électriques:

Contrôle des boucles de défaut: en ordre  
type: piquets

Electrode de terre:

Continuite PE et liaison equipotentielle: en ordre

Matériel: en ordre

Inter.Diff.General: 4p 40A/30mA

Scellé par plombage: en ordre

Différentiels:

Pas encore places:

Nombre de tableaux: 1

Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...): en ordre

Contact direct: en ordre

Contact indirect: en ordre

Resist. d'isolement general: 178 Mohm

Section: 16 mm<sup>2</sup>

Resistance de dispersion: 22 Ohm

Diff. supplém.: 4p 40A/30mA

Nombre de circuit:

15

Contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe dangereux: En ordre

Dispositif de protection contre les surintensités approprié à la section du circuit: en ordre

Contrôle visuel du matériel mobile à poste fixe dangereux: Pas d'application

### CONCLUSION

#### L'INSTALLATION EST CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension et peut être mise en usage. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1 (voir ci-dessus).



Pour le Directeur Technique,  
L'inspecteur,

### CONSTATATIONS

Note (N) - Remarque (O) - Infraction au Livre 1 (I) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N12() - Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

N13() - Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

N15() - Le temps indiqué après la date d'inspection correspond à l'heure de début et l'heure de fin du contrôle. Ce temps ne comprend pas le temps de rédaction du rapport.

N04() - Ce contrôle concerne uniquement l'installation électrique BT du site et n'inclut pas les extensions (panneaux photovoltaïques, borne, batterie, ...)

Luminaires non placés

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

### **CONSEILS/REMARQUES:**

**Suivant la sous-section 6.4.6.4.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :**

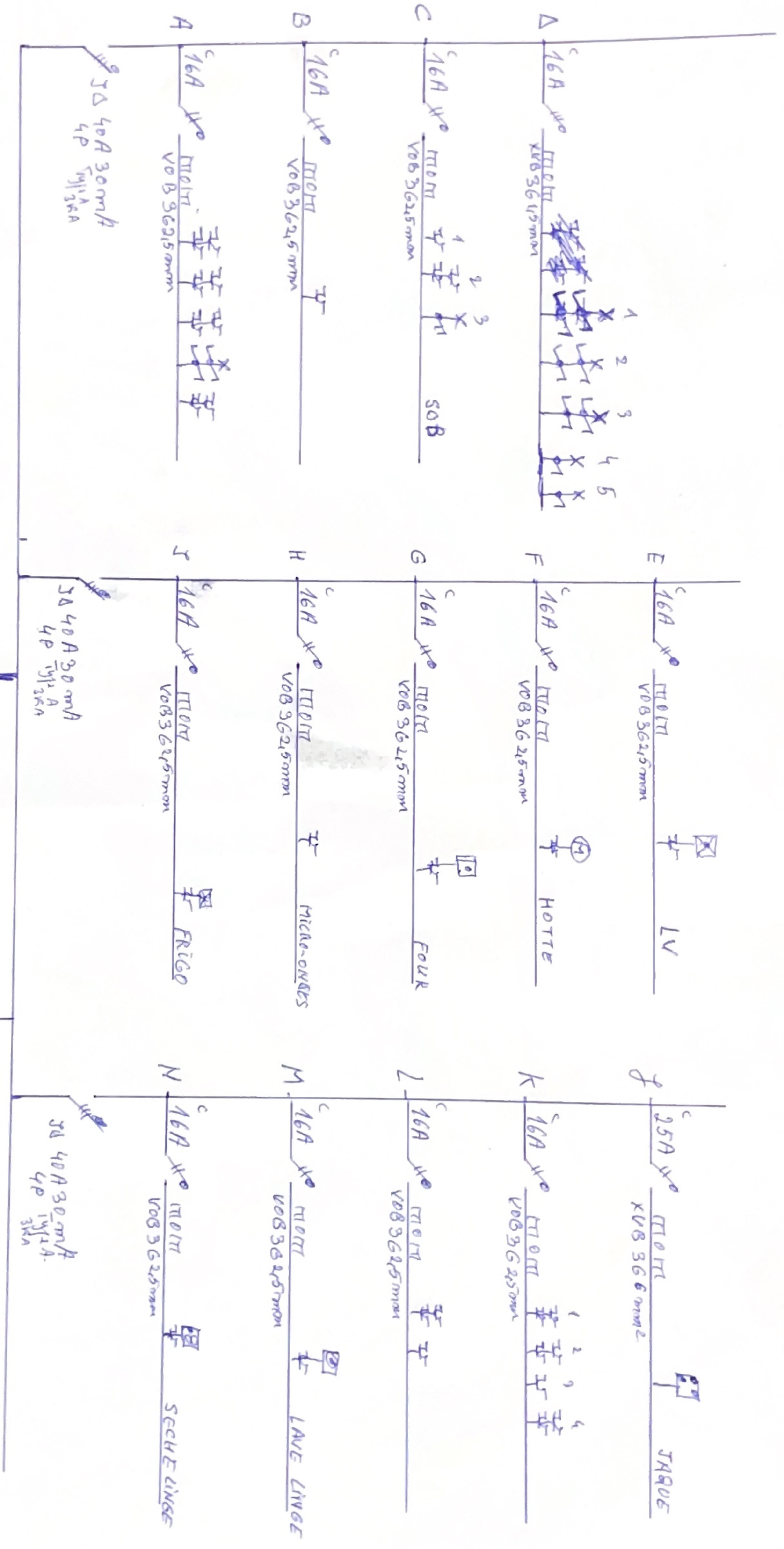
- a) l'obligation de conserver le rapport dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

**Suivant la sous-section 3.1.2.1. du Livre 1, il est important de rappeler :**

Le rapport de contrôle, les schémas unifilaires et les plans de position signés sont remis au propriétaire, gestionnaire ou exploitant de l'installation électrique pour faire partie du dossier de l'installation électrique. Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé précité pendant une période de cinq ans comme mentionné dans la sous-section 6.4.6.1. Durant la période précitée, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés. La délivrance d'une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par l'organisme agréé. Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant d'un contrôle.

Livre 1: RGIE approuvé (ou introduit) par l'arrêté royal du 08/09/2019.

3X230V



3X230V  
 XVB 4X40mm² 3X300mA  
 40A  
 3P  
 V0B 3kA  
 C25A III.P.

PROPRIETERE  
 Aurelien Guimelle  
 Appartement 3ème etbx.  
 Avenue des Sept BONTIERS 321  
 10 FOREST BXL

FIB MULTISERVICES SRL 221101220  
 Rue du HIRMERU 123  
 RIXOUE-SAINT-GENESE  
 TVA 1009463954  
 info@fibmultiservices.com  
 tel 0032 479 610 582



